

AFFAIRES DIVERSES:

25/1°) DEMANDE de CLASSEMENT du RESEAU ROUTIER par le DEPARTEMENT

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Devant la lourde charge que constitue pour le budget de la Commune de St-Denis l'entretien de son réseau routier:

40 Kms urbains

60 Kms extra muros

Je vous demande votre accord pour solliciter de Monsieur le Préfet, au nom du Conseil Municipal, que le Département veuille bien prendre à sa charge en les classant routes départementales:

la route de la Bretagne

la route du Bois de Nèfles

la route de Montgaillard

la route de la Montagne (chemin des Anglais)

J'espère que le Conseil Général et la Commission des Travaux Publics reconnaîtront le bien fondé de cette demande et y réserveront une suite favorable.

Je mets aux voix la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Mme AMELIN demande au Maire de bien vouloir faire apposer des panneaux de signalisation afin que les usagers de la route puissent distinguer les routes départementales des routes communales.

Le MAIRE lui répond qu'il appartient au Service des Ponts & Chaussées de faire la signalisation.